

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 12 juin 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **8**

**SEANCE du 20 juin 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA.

Absents excusés : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Ludovic STIEBER

Procuration : Ludovic STIEBER pour Caroline WANNINGER

**Délibération n° 2014/54**

**Objet : Adoption d'un plan de désherbage communal dans le cadre du programme  
« commune nature »**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-41 en date du 25 avril 2014 décidant de signer la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace de la démarche « zéro pesticide » ;

Vu la proposition de plan de désherbage consistant principalement à intégrer toutes les surfaces entretenues par la commune et à prendre connaissance des pratiques d'entretien sur l'ensemble des surfaces ;

Considérant que les usages non agricoles de pesticides contribuent de manière significative à la contamination des eaux ;

Considérant que le désherbage chimique réalisé par les collectivités peut constituer une source de pollutions non négligeable parce qu'il se fait principalement sur des surfaces imperméables ou à transfert rapide ;

Considérant que le plan de désherbage est un outil évolutif c'est-à-dire qu'il doit prendre en compte les évolutions des objectifs, des mentalités et des techniques au fur et à mesure de leurs disponibilités ;

Considérant par ailleurs, que la commune se doit d'être exemplaire pour sensibiliser les citoyens à supprimer l'usage des pesticides ; que sur des territoires à fort développement urbain, l'impact des pratiques chimiques des riverains est bien réel ;

Considérant que la commune de WINTZENHEIM-KOCHERSBERG en signant la charte de désherbage des espaces communaux s'est engagé à respecter le niveau 3 et que le plan de désherbage est une des étapes pour atteindre ce niveau ;

Le conseil municipal, entendu la proposition de plan de désherbage, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés :

ADOPTE le plan de désherbage communal tel qu'il a été présenté.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 20 juin 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 23 juin 2014.

Le Maire  
Alain NORTH